

PROJET DES CORDELIERS

RAPPORT TIRANT **LE BILAN DE LA CONCERTATION** **PREALABLE**

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
1 LANCEMENT DE LA CONCERTATION :.....	5
2 OBJET DE LA CONCERTATION	6
3 RAPPEL DES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LA VILLE.....	6
4 MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE :.....	7
1ère phase :	7
2ème phase :	8
5 LA PRESENTATION DU PROJET DES CORDELIERS.....	10
5.1 Présentation du projet lors des réunions publique et thématiques :.....	10
La première phase de la concertation.....	10
La seconde phase de la concertation.....	10
5.2 Présentation du projet par l'exposition :.....	11
5.3 Présentation du projet dans le journal municipal « Albimag », le site de la Ville d'Albi, la presse locale et les médias.....	11
6 OBSERVATIONS SUR LE PROJET EMISES PENDANT LA CONCERTATION PREALABLE – REPNSES ET EXPLICATIONS APORTEES.....	11
6.1 La concertation.....	13
6.2 Le projet urbain.....	15
Le parti d'aménagement urbain.....	15
Le plan de circulation	16
Le parc de stationnement souterrain :.....	18
6.3 Le projet culturel	19
La culture, marqueur fort de l'identité albigeoise.....	20
Devenir des équipements culturels existants : le théâtre municipal, le Scénith, le conservatoire départemental de musique et de danse	20
Le projet culturel d'Albi.....	21
6.4 Les cinémas :.....	21
6.5 Le parti architectural :.....	23
6.6 Les coûts investissement / fonctionnement / maintenance et le financement.....	24
6.7 La fête foraine.....	24
6.8 Autres observations sans lien avec le projet.....	25
7.CONCLUSION GENERALE.....	25

PREAMBULE

Dès 1996, Albi, dont le patrimoine culturel exceptionnel en fait une destination touristique de notoriété internationale, a mis en œuvre un programme ambitieux de revalorisation de son cœur de ville, échelonné sur plusieurs années en parallèle du programme développé pour l'équilibre des 12 quartiers de la ville.

1 / Le point de départ de ce programme a consisté en l'aménagement de l'axe majeur Nord/Sud de la ville, de la place Jean-Jaurès au Pont Neuf, par la place du Vigan et le jardin National, avec la création d'un parking souterrain. Cette opération a été achevée en 2003. Les aménagements ont également porté sur la route de Cordes et porteront au fur et à mesure des capacités de la collectivité sur l'avenue Dembourg, le boulevard Andrieu et le Lude.

2 / L'opération du Vigan a été poursuivie par la définition d'un projet de renouvellement urbain pour les générations futures portant sur un périmètre de 35 hectares du centre ancien. Cette deuxième phase du projet urbain de la ville s'appuie sur la réinterprétation de la boucle des anciens remparts.

Dans ce cadre, l'aménagement de la place Sainte-Cécile et des abords de la Cité épiscopale, achevé en 2005, a permis de valoriser le patrimoine historique et architectural, de requalifier les espaces publics de la cité afin qu'ils soient équitablement partagés par tous et de renforcer la dynamique économique et les fonctionnalités du cœur de ville.

Ce programme s'est également appuyé sur la synergie d'opérations et actions menées parallèlement (aménagement des rives du Tarn et de l'Echappée Verte, amélioration et valorisation du patrimoine privé, construction de la médiathèque Pierre Amalric, rénovation du musée Toulouse-Lautrec et de la salle du Gymnase – Athanor, travaux cathédrale et Saint-Salvi, réhabilitation de la halle du marché couvert avec parking et extension piétonnière) et a contribué à revitaliser et à développer les potentialités d'Albi dans toutes ses dimensions et à accroître son attractivité. D'autres opérations sont prévues.

Par délibération du 19 janvier 2007, le conseil municipal a décidé de poursuivre le projet de ville et de lancer une étude complète de programmation sur un périmètre d'environ 6 ha, s'étendant depuis la place Lapérouse jusqu'au Centre Universitaire. Après l'axe Nord-Sud fondateur et la boucle historique qui structure la trame urbaine de la ville, la troisième phase porte sur :

- a) l'extension du centre historique ;
- b) la création d'une continuité verte dans la ville par l'extension du Jardin National, sa liaison avec la place Lapérouse puis à travers la place de l'Amitié entre les peuples avec la parc Rochemade et via la médiathèque avec le jardin de Merville puis via le Bondidou avec les berges du Tarn ;
- c) la création d'un cheminement culturel et patrimonial assurant la continuité des équipements culturels : musée Lapérouse-lycée Lapérouse-Théâtre-Scène nationale-hôtel Rochemade-médiathèque-Cité épiscopale et musée Toulouse-Lautrec ;
- d) le rapprochement du centre historique et du centre universitaire (« la couture ») ;
- e) la création d'un espace urbain, place de l'Amitié entre les peuples en lieu et place d'un équipement de voirie ;
- f) une réflexion prospective sur l'intégration de la gare ferroviaire dans la ville, en parallèle des importants investissements réalisés sur le réseau ferroviaire et sur sa liaison avec les réseaux de transports publics de l'agglomération et du département.

Ce programme de renouvellement du coeur urbain en 3 grands temps a été mené dès la fin des années 90 et présenté publiquement dès 2000.

Après consultation en procédure adaptée, une étude de programmation a été confiée en juin 2008 aux cabinets Aubry&Guiguet Programmation et Gisèle Faye, assistés du bureau d'études techniques SARECO chargé des études de circulation et de stationnement ainsi que de la SELARL d'avocats Martin chargée des aspects juridiques.

Les études de pré-programmation ont porté également sur l'aménagement d'un espace associatif et jeunesse dans le cadre des bâtiments de l'actuelle MJC et des anciens locaux de l'ASEI : le projet dit de la République, projet construit sur acquisition progressive par la Ville du foncier (acquisition de la MJC en 2004, rue Jules Rolland acquisition du n°3 en 1957 et du n°5 en 2002, acquisition des bâtiments de l'ASEI en novembre 2008 avec jouissance de l'ensemble en décembre 2009).

Les études de pré-programme ont confirmé la pertinence et la faisabilité d'un projet culturel et artistique sur la place des Cordeliers et ont permis de définir les caractéristiques de l'équipement nécessaire à l'échelle du territoire albigeois et de son périmètre d'attraction, telles que :

- une salle de spectacles de 900 places avec ensemble scénique complet, une salle de 200 places, des espaces d'accueil et de services au public, de travail pour les artistes et de logistique scénographique et technique. Associé à la salle du Gymnase et à la salle de cinéma Arcé, cet ensemble formera un outil culturel, touristique et économique à la dimension d'Albi et de l'agglomération Albigeoise et de leurs perspectives d'évolution ;
- des équipements connexes dans l'objectif de réaliser une structure attractive et vivante : salles de cinémas, restaurant ;
- un parc de stationnement souterrain d'environ 400 places.

Par délibération du 9 février 2009, le conseil municipal a approuvé le pré-programme des deux projets des Cordeliers et de la République et a décidé de poursuivre les études de programmation.

En outre, lors de cette même séance, considérant que les études de pré programmation permettaient d'engager la première étape du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet des Cordeliers, le conseil municipal a décidé de lancer la procédure correspondante.

Le programme définitif des Cordeliers mettant en évidence les enjeux, proposant des objectifs et cernant les termes de référence des équipements et aménagements à engager a été approuvé par délibération du conseil municipal du 25 mai 2009. Il définit les 4 composantes suivantes :

- les aménagements urbains : place Lapérouse, place des Cordeliers, liaison verte avec le parc Rohegude ;
- la construction de l'équipement polyculturel et de congrès des Cordeliers qui comprend un nouvel ensemble à créer (une salle de spectacles de 900 places avec ensemble scénique complet - plateau, fosse et cage de scène, arrière-scène, gril, une salle de type « black-box » de 250 places, des locaux techniques et administratifs,...) et la restructuration de l'Athantor avec maintien de la salle Arcé dédié au cinéma d'Art et d'essai et aménagement d'espaces dédiés aux associations culturelles ;
- la construction d'un volume dédié au cinéma permettant l'aménagement de 9 salles, pour une capacité de 1700 fauteuils ;
- la création d'un parc de stationnement souterrain de 400 places environ sous l'emprise du bâtiment.

Le programme constitue le document cadre qui a été remis aux 3 concurrents retenus parmi les 149 équipes qui ont soumissionné dans le cadre du concours de maîtrise d'oeuvre.

A l'issue de cette procédure, l'équipe de Dominique Perrault, architecte mandataire, a été désignée lauréate par le jury de concours. Ce choix a été entériné par décision du représentant du pouvoir adjudicateur, en date du 24 novembre 2009.

Au terme de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, le projet des Cordeliers constitue une opération d'infrastructure dont les « travaux d'investissement routiers d'un montant supérieur à 1 900 000 € et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants ».

En outre, il porte « transformation d'une voie existante en aire piétonne d'une superficie supérieure à 3 000 m² ». Ainsi, en application de l'article R.300-1 dudit Code ce projet est soumis à concertation.

Il est également soumis à étude d'impact conformément au décret du 12 octobre 1977 relatif à l'étude d'impact modifié par décret n°93-245 du 25 février 1993, ainsi qu'à enquête publique au titre de la loi du 12 juillet 1983, modifiée, relative à la démocratisation des enquêtes publiques et de protection de l'environnement et ses décrets d'application.

Séparément, les opérations de construction de la salle de spectacle, du cinéma et du parc de stationnement souterrain, de par leur nature et leurs caractéristiques ne sont pas soumises à ces procédures, mais requièrent notamment une autorisation d'urbanisme.

Toutefois, au regard de l'importance et de la cohérence de ce programme global d'aménagement et de construction, la ville d'Albi a décidé de soumettre la globalité du projet à la concertation prévue à l'article L 300-2 et d'y associer le plus largement possible les Albigeois.

Pour la réalisation de ce projet, il est nécessaire de mettre en conformité les règles du plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi. Considérant l'enjeu que représente cette opération d'intérêt général pour le territoire albigeois, le conseil municipal du 14 décembre 2009 a décidé de recourir à la procédure de mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet, prévue au Code de l'urbanisme, articles L.123-16 et R.123-23-1.

1 LANCEMENT DE LA CONCERTATION :

La ville d'Albi a décidé de poursuivre cette démarche participative avec la concertation prévue à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme. Ainsi, par délibération du 25 mai 2009 (annexe n°1) le conseil municipal a approuvé les objectifs poursuivis par la collectivité et a fixé les modalités de cette concertation. Deux phases ont été prévues :

- ◆ une première phase portant sur les principes fondamentaux du projet de réalisation des aménagements urbains du site des Cordeliers et de construction sur la place de l'Amitié entre les peuples de l'équipement culturel, du cinéma et d'un parc de stationnement souterrain tels qu'ils ont été définis par le programme approuvé lors du même conseil municipal ;
- ◆ une deuxième phase, devant permettre de présenter le projet de l'équipe lauréate.

En outre, par délibération du 14 décembre 2009 (annexe n°1), le conseil municipal a approuvé la procédure de mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet, et décidé que cette

procédure ferait l'objet d'une présentation lors de la seconde phase de la concertation préalable. Les changements du contenu du PLU à intervenir seront soumis à enquête publique. La mise en compatibilité interviendra après approbation par le conseil municipal du dossier y afférent.

2 OBJET DE LA CONCERTATION

Conformément au Code de l'urbanisme et aux délibérations du 25 mai et du 14 décembre 2009, cette concertation a porté :

- ◆ sur le programme ;
- ◆ sur le projet de l'équipe lauréate ;
- ◆ sur la procédure de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) avec la déclaration de projet.

3 RAPPEL DES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LA VILLE

Les objectifs poursuivis par la Ville relèvent des problématiques culturelle, urbaine, de cohésion sociale et environnementale. Ils ont été définis dans la délibération du conseil municipal du 25 mai 2009 et confirmés dans celle du 14 décembre 2009 :

- ◆ un projet au service des Albigeois, qui s'inscrit dans une logique de cohésion sociale, de développement universitaire, économique et touristique avec :
 - la réalisation d'un nouveau lieu de vie et de centralité, de création et de diffusion de la culture pour tous ;
 - le renforcement du couple patrimoine – culture et développement de la relation avec l'enseignement supérieur ;
 - la construction d'un équipement de facture contemporaine, élément fort du patrimoine architectural et de la visibilité et de la notoriété d'Albi ;
 - la mise à disposition d'équipements de qualité pour le tourisme d'affaires (congrès et séminaires).
- ◆ un projet qui s'inscrit dans une démarche durable conforme au Grenelle de l'environnement avec :
 - un nouveau plan de circulation sur le secteur des Cordeliers, destiné à organiser et pacifier les déplacements en donnant la priorité aux déplacements doux (piétons, vélos) et aux transports collectifs et à favoriser le partage de l'espace public en redéfinissant la place de l'automobile ;
 - une nouvelle étape dans la politique de mobilité urbaine avec la création d'une voie de transport en commun en site propre (TCSP). Cette voie reliera la gare routière de la place Jean-Jaurès à la gare SNCF Albi-Ville.
- ◆ un nouveau lieu des cultures partagées pour tous avec ce pôle culturel qui, par la densité et la complémentarité des services et équipements projetés :
 - proposera une plus grande diversité de spectacles et de manifestations culturelles et de loisirs ;
 - constituera un lieu attractif, de partage, d'émotions collectives pour tous les publics ;
 - offrira aux acteurs culturels et économiques de nouveaux espaces d'expression et de

- promotion ;
- participera pleinement du processus d'apprentissage des pratiques et des savoirs ;
 - favorisera ainsi l'ouverture de notre territoire sur le monde et le rapprochement des cultures, en contribuant également à sa notoriété.

4 MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE :

Conformément aux modalités fixées par le conseil municipal lors des séances des 25 mai et 14 décembre 2009, cette concertation s'est déroulée en deux phases.

1ère phase :

De juin à octobre 2009, la Ville a mis en œuvre les actions suivantes :

- ◆ **le magazine municipal « Albimag »** dans son édition de juin 2009 a consacré un dossier spécial au projet des Cordeliers portant sur le programme et le concours international de maîtrise d'œuvre ;
- ◆ **des réunions spécifiques de travail** qui ont globalement réuni plus de 70 participants riverains immédiats et institutionnels et 22 associations culturelles, ont été organisées en septembre et octobre, au cours desquelles les grandes orientations du programme ont été présentées par les élus de la ville d'Albi :
 - le 24 septembre 2009, de 14h30 à 17h00, salle Jean-Jaurès : aux organismes institutionnels riverains ;
 - le 28 septembre 2009, de 10h00 à 12h00, salle des Etats Albigeois : aux commerçants, artisans et professions libérales riverains du secteur, à l'association des Vitrines d'Albi, à la Chambre de commerce et d'industrie d'Albi-Carmaux-Gaillac, à la Chambre de métiers du Tarn, et à l'Office de tourisme d'Albi ;
 - le 28 septembre 2009, de 18h00 à 21h00, salle des Etats Albigeois : aux habitants riverains du secteur (place de l'Amitié entre les peuples, ...) et des membres du conseil de quartier « Grand centre »;
 - en septembre 2009 : aux **associations culturelles** :
 - Samedi 19 septembre 2009 à 11h : Harmonie : M. Rieunau / M.Serin ; Arpèges & Trémollos : A.Navarro ; Le Lait : J.Ruth Meyer ; Scène Nationale : P. Paris ; Cine Forum : C. Martin
 - Samedi 19 septembre 2009 à 14h : Musée Toulouse-Lautrec : D.Devynck ; Cie La Clique & Compagnie : Guillemette De la Vernhe
 - Samedi 26 septembre 2009 à 11h : Cie les Mouches du Coche : Sophie Antelme ; CCO : Mme Laux / M. Ginoulhac / X.Bach ; Artefacto : Claire Prouhet ; Act'al : Alain Cornuet ; CMDT : A.Hudrisier / M.Gauthier / M.Arquier
 - Samedi 26 septembre 2009 à 14h : Pollux asso > David Papaix / Marianne Grillot ;

- Samedi 2 octobre à 11h : MJC : Marie Perilhe ; GMEA : Thierry Besche ; Comité Mouchereil : M. Bertrand / M. Schoen ; Croix Blanche : R. Massoutier ; Scène Nationale : P. Paris

- Samedi 2 octobre à 14h30 : Polyèdres > J.M. Mylone / Ph. Molinier ; Les Requins Marteaux > M. Pichelin / M. Charpentier / T. Bernard ; Densité > Karine Triglia ; ASSOC Lapérouse > M. Garge / Mme Lapeyre > M. Colombié CIE Acte Lié > S. Pinchon

- ◆ Le programme des Cordeliers a également été présenté individuellement **aux institutionnels locaux** : Conseil général du Tarn, Conseil régional de Midi-Pyrénées, élus de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Direction régionale de l'action culturelle et au Service départemental de l'architecture et du patrimoine du Tarn ;
- ◆ **un dossier spécial « projet des Cordeliers » a été créé sur le site Internet de la mairie** portant à la connaissance de l'ensemble de la population les grandes orientations de ce projet.

2ème phase :

Du 14 décembre au 20 février 2010, se sont déroulés :

- ◆ **une présentation du projet lauréat** au conseil municipal en présence de Dominique Perrault, architecte mandataire de l'équipe lauréate, lors de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2009 ;
- ◆ **une conférence de presse**, préalablement au conseil municipal du 14 décembre 2009 ;
- ◆ **une exposition, sous forme de panneaux d'information**, présentant le projet s'est tenue du 26 janvier 2010 au 20 février 2010, dans les locaux de l'Athantor, place de l'Amitié entre les peuples.
Cette exposition a été ouverte au public pendant cette période, du mardi au samedi de 12h30 à 18h30. Un accueil information a été assuré par des techniciens et des élus de la ville d'Albi, tout au long de cette exposition, aux jours et heures d'ouverture, aux fins de présenter le projet et de répondre aux questions. Un guide de l'exposition et un plan du projet de plan de circulation ont été remis à chaque visiteur (annexe n°6).
Une maquette au 1/500^{ème}, intégrant l'équipement dans son environnement a été présentée au public. Elle est toujours visible en mairie.
Un registre a été mis à la disposition du public en vue de recueillir ses observations (annexe n°7).
Près de deux mille cinq cents¹ (2 500) personnes ont pris connaissance du projet et trois cent quarante huit (348) observations ont été consignées dans le registre prévu à cet effet. Ces observations demeureront annexées au présent rapport tirant le bilan de la concertation.
- ◆ **une réunion publique** le 9 février 2010, au centre universitaire Champollion, à laquelle ont assisté environ **500 personnes** et au cours de laquelle, l'équipe municipale et Dominique Perrault, architecte mandataire de l'équipe lauréate, ont présenté le projet. Cette présentation a été suivie d'un débat questions - réponses avec les participants ;

1 Ce chiffre prend en compte les participants des réunions thématiques qui se sont tenues à l'Athantor

- ◆ **des réunions thématiques** ont été organisées en vue de présenter le projet de l'équipe lauréate aux habitants, commerçants, associations concernées, organismes institutionnels, acteurs des domaines culturel, économique et touristique et de recueillir leurs avis et suggestions :
 - le lundi 14 décembre 2009, salle Jean-Jaurès à la mairie d'Albi : présentation du projet par les élus de la Ville d'Albi et Dominique Perrault aux acteurs, associatifs, professionnels et institutionnels culturels dont la DRAC Midi-Pyrénées ;
 - le samedi 23 janvier 2010, de 10h30 à 13h00, salle du Gymnase-Athador : aux habitants riverains du secteur ;
 - le lundi 25 janvier 2010, de 10h30 à 12h30, salle du Gymnase-Athador : aux commerçants, artisans et professions libérales riverains du secteur, et institutionnels économiques ;
 - le mardi 26 janvier 2010, de 20h00 à 22h30, salle du Gymnase-Athador, réunion sur la thème attractivité – Economie – Tourisme : avec les acteurs et professionnels économiques et du tourisme ;
 - le mercredi 27 janvier 2010, de 20h00 à 22h30, salle du Gymnase-Athador, réunion sur la thème culture : avec les acteurs culturels ;
 - le vendredi 29 janvier 2010, de 19h00 à 22h00, salle du Gymnase-Athador, réunion sur la thématique mobilité : avec les acteurs et professionnels en matière de transports collectifs et des déplacements doux.

Ces réunions publique et thématiques de la deuxième phase ont réuni globalement 625 participants.

- ◆ **Le magazine municipal « Albimag »** dans son édition de **décembre 2009 – janvier 2010** a consacré un dossier spécial au projet des Cordeliers, portant sur la présentation du projet de l'équipe lauréate du concours international ;
- ◆ **le dossier spécial « projet des Cordeliers » sur le site Internet de la mairie** a régulièrement porté à la connaissance de l'ensemble de la population les grandes étapes de ce projet.

La concertation préalable a fait l'objet d'une large information de la population par les médias, Albimag, par voie d'affiche et par courrier...

Les dates de l'exposition et de la réunion publique ont été annoncées par : l'affichage en mairie sur les sites officiels d'affichage, de l'avis au public du 15 janvier 2010 ; des insertions de cet avis au public dans la presse locale : la Dépêche du Midi du 20 janvier 2010 et le Tarn Libre du 22 janvier 2010 (annexe n°5).

En outre, 38 affiches (40x60cm) ont été mises en place aux points infos de la ville tels que les mairies (centrale et annexes) et les maisons de quartier, médiathèque, trésorerie générale, Caisse primaire d'assurance maladie, Centre Universitaire Champollion (annexe n°5). Enfin, des campagnes d'affichage grand format ont eu lieu sur les réseaux albigeois : 10 surfaces d'affiches de 8m² et 15 affiches au format 120x176cm.

De plus, les riverains (habitants et commerçants), associations de commerçants, associations de quartier, situés dans le périmètre, ainsi que les organismes institutionnels ont été invités

personnellement aux réunions publique et thématiques.

Ainsi, pour les réunions spécifiques de travail de la première phase, plus de 400 invitations individuelles ont été envoyés par voie postale. Pour les réunions thématiques de la phase 2, près de mille cent (1100) invitations individuelles ont été adressées. Ces derniers courriers invitaient également à la réunion publique du 9 février 2010 au Centre Universitaire Champollion.

Enfin, les deux numéros d'Albimag tiré à 30 000 exemplaires chacun, ont été distribués dans tous les foyers Albigeois et sur les points de passage importants de la ville et le site Internet de la Ville a présenté régulièrement l'évolution de ce projet : programme, concours, concertation,... (annexe n°4)

La concertation se poursuivra avec la procédure réglementaire d'enquête publique.

Il est également prévu d'organiser à la demande des commerçants riverains et en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie d'Albi-Carmaux-Gaillac (CCI), des réunions de travail spécifiques aux besoins et contraintes des commerces du quartier.

La population sera tenue informée des évolutions de ce projet par tous supports de communication : bulletins municipaux, mise à jour du site Internet de la Ville, publication de la déclaration de projet, ...

5 LA PRESENTATION DU PROJET DES CORDELIERS

5.1 Présentation du projet lors des réunions publique et thématiques :

La première phase de la concertation

- une présentation du projet sous forme de diaporama (cf. annexe n°2) ;
- discours introductif de Monsieur le Maire ou des adjoints au maire présidant la réunion ;
- les questions soulevées pendant ce dernier sont traitées au chapitre « observations sur le projet émises pendant la concertation préalable - prise en compte des observations » du présent rapport.

La seconde phase de la concertation

- ◆ **La réunion publique du 9 février 2010** s'est déroulée en présence de Dominique Perrault, architecte mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre, comme suit :
 - discours introductif de Monsieur le Maire ;
 - projection d'un film de 19 minutes de présentation des enjeux du projet avec interview des divers partenaires, a été diffusée en première partie de la réunion publique ;
 - présentation du projet par Dominique Perrault, architecte mandataire de l'équipe lauréate du concours avec projection d'un diaporama ;
 - débat sous forme de questions - réponses entre Dominique Perrault, les élus de la Ville et

les participants.

Le compte rendu intégral de la réunion publique du 9 février 2010 est joint en annexe de ce rapport.

Les questions posées par les participants sont reprises au chapitre « observations sur le projet émises pendant la concertation préalable - prise en compte des observations » du présent rapport.

◆ **Les réunions thématiques :**

- Visite de l'exposition ;
- Projection du film précité, en première partie de la réunion publique ;
- Les questions soulevées pendant sont traitées au chapitre « observations sur le projet émises pendant la concertation préalable - prise en compte des observations » du présent rapport.

5.2 Présentation du projet par l'exposition :

Le contenu écrit et graphique de cette exposition est présenté en annexe n°6.

5.3 Présentation du projet dans le journal municipal « Albi mag », le site de la Ville d'Albi, la presse locale et les médias

Les numéros d'Albimag de l'édition de juin 2009 et de décembre 2009 – janvier 2010 sont présentés en annexe °4 ;

Le site Internet de la mairie permet à la population d'être informée sur les évolutions de ce dossier, mis à jour régulièrement.

Le projet a fait l'objet de nombreux articles dans la presse locale (La Dépêche du Midi, le Tarn Libre, le Journal d'ici (voir revue de presse en annexe n° 11) et de présentation au journal télévisé France 3 Tarn.

6 OBSERVATIONS SUR LE PROJET EMISES PENDANT LA CONCERTATION PREALABLE – REPONSES ET EXPLICATIONS APORTEES

Le nombre important, près de deux mille cinq cents (2 500), participants aux réunions et personnes qui sont venues prendre connaissance de l'exposition témoigne de l'intérêt suscité par le projet des Cordeliers. Intérêt et implication qui dépassent le territoire de la commune d'Albi et de l'agglomération.

Le présent rapport entend exposer les questions et observations émises lors de la concertation en les classant par thèmes.

Parmi les 348 personnes qui se sont exprimées dans le registre :

• 52% ont manifesté leur approbation

Quelques remarques en ce sens :

« beau projet indispensable à Albi » ; « superbe, vite, vite la réalisation » ; « c'est l'action culturelle et la volonté politique qui tirent l'évolution de l'économique et du social » ; « très beau projet à la fois esthétique et fonctionnel » ; « un joli projet architectural et culturel » ; « Merci et bravo pour l'embellissement permanent de ma ville. Magnifique projet, inespéré » ; « grand amateur de cinéma, je ne peux être que convaincu par le projet » ; « projet très intéressant pour mettre Albi au 21 siècle de la culture... » ;

14% ont assorti leur avis favorable de remarques, questions, informations complémentaires..., sur le plan de circulation, le stationnement, le devenir des équipements existants (théâtre, conservatoire de musique, Scénith,...), sur le coût détaillé et le financement, ...

« un beau projet culturel est toujours une avancée pour une cité dynamique, qu'est-il prévu pour le théâtre et l'école de musique ? » ; « beau projet » mais il serait préférable de prévoir l'entrée sortie du parking avenue de Gaulle » ; « projet intéressant, mais les problèmes de stationnement seront accrus. Il faudrait revoir les tarifs des parking (...) en fonction du temps de stationnement »

• 35% ont formulé un avis défavorable au projet

« Avec ce projet, Albi ville morte pour les commerces » « argent gaspillé » ; « exigüité de la place pour un bâtiment énorme (...) beaucoup trop de salles de cinéma » ; « la culture oui, mais pas seulement pour quelques « Bobo » Albigeois (...) Nous sommes contre ce projet » ; « vu la conjoncture actuelle, le projet pourrait attendre (..) réfection du théâtre, de la piscine, du camping, du circuit et surtout des chaussées sont (...) prioritaires »

• 13% ont émis des remarques sans prises de position sur le projet.

Les observations exprimées dans le registre et les points soulevés par les participants aux réunions thématiques concernent essentiellement les thèmes suivants :

1. la concertation

2. le projet urbain :

- le parti d'aménagement urbain ;
- le plan de circulation et le stationnement de surface;
- le parc de stationnement souterrain.

2. le projet culturel

- la politique culturelle de la Ville d'Albi ;
- l'étude des besoins en matière de spectacles, de congrès et de cinémas ;
- le conservatoire départemental de musique et de danse ;
- devenir des équipements culturels existants : théâtre municipal, Scénith.

3. le cinéma

4. le parti architectural

5. les coûts investissement – fonctionnement – maintenance et le financement,

6. la fête foraine

7. autres observations sans lien avec le projet

6.1 La concertation

Extraits du registre d'observation :

Une dizaine de personnes ont soulevés la question de la concertation dans le registre d'observations :

« où sont les 2 autres projets ? » « rien n'est négociable » ; « Drôle de conception de la concertation, celle qui consiste à demander l'avis des administrés une fois les décisions prises (notamment celle donnant la maîtrise d'ouvrage à l'architecte (...)) ; « concertation faussement démocratique »

Remarques et questions lors des réunions :

Questions sur le choix réel laissé aux Albigeois. Sentiment que le projet est arrêté.

Déclaration lors de la réunion publique du 9 février 2010, d'un représentant du « comité citoyen pour un vrai débat public dans l'albigeois » remettant en cause les modalités de la concertation et se retirant. Ce comité a également diffusé des tracts et participé à des conférences de presse. Les critiques concernent notamment le défaut de débat public portant sur le principe d'un tel projet.

Réponses et explications apportées

Le projet des Cordeliers et la procédure de concertation préalable

Le conseil municipal considérant qu'il s'agissait d'une opération d'ensemble, a décidé de soumettre le projet global des Cordeliers (aménagement urbain et constructions) à concertation selon les formes de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme.

C'est bien dans ce cadre que s'est déroulée la concertation qui s'est tenue de juin 2009 à fin février 2010. La Ville d'Albi a mis en application les modalités définies dans les délibérations des conseils municipaux des 25 mai et 14 décembre 2009.

Préalablement le principe de ce projet avait été soumis aux Albigeois lors de la démarche « Projet de quartier – projet d'avenir », mise en œuvre par la Ville d'Albi parallèlement au processus d'élaboration de l'Agenda 21 d'Albi.

En mai 2007, les contrats de quartiers ont permis d'inscrire et d'approuver les projets pour les quartiers. Le conseil municipal du 31 mai 2007, a approuvé celui du « Grand centre » (annexe n°3) intégrant notamment les principes du projet des Cordeliers.

Préalablement au conseil municipal du 17 janvier 2007, ces principes ont été présentés aux riverains et commerçants du secteur.

Ils ont également été rendus publics à l'occasion des débats de la campagne officielle relative aux élections municipales de mars 2008. En effet, il faisait partie intégrante du programme présenté par l'équipe actuellement en charge de la gestion municipale.

L'élaboration des études de pré-programme et de programme, ont donné lieu à plusieurs entretiens individuels et réunions avec les acteurs associatifs, économiques, culturels et du secteur jeunesse.

Les observations du « comité citoyen pour un vrai débat public dans l'albigeois »

Il est ici rappelé que le projet des Cordeliers n'est pas soumis à la procédure de débat public préalable aux grandes opérations publiques d'aménagement, mais à concertation selon les dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme.

Dans ce cadre, il revient au conseil municipal de définir, par délibération, les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation.

Avec le bilan de la concertation, il s'agit là des seules formalités substantielles imposées par la loi dans l'organisation de cette procédure.

La concertation comporte des temps d'écoute, de dialogue et d'échanges directs avec toute personne intéressée. Elle peut prendre la forme de séances d'information, d'expositions, d'articles de presses, plaquettes d'information, site internet, permanences d'élus, réunions publiques, registre d'observations...

Elle doit être suffisante, afin de permettre aux personnes intéressées de s'informer sur le projet d'ensemble et d'émettre des observations.

La concertation qui s'est tenue pour le projet des Cordeliers répond à cet impératif : permanences d'élus de la Ville pendant toute la durée de l'exposition, réunions de travail, réunion publique, registre destiné à recueillir les observations de toute personne qui le souhaitait, ...

Elle a également été conséquente et transparente sur tous les aspects du projet. Dans ce cadre, un guide de l'exposition et le projet de plan de circulation ont été remis à chaque visiteur afin de faciliter la compréhension du projet et de prolonger la réflexion au-delà de la visite.

La réunion publique du 9 février 2010, était destinée à présenter le projet lauréat et à en débattre. Le « comité citoyen » a fait le choix, en sortant de la salle après sa déclaration, de ne pas participer à ce moment d'échange privilégié avec l'architecte concepteur du projet.

Le débat pourra se poursuivre bien entendu avec l'enquête publique.

En outre, le projet des Cordeliers est soumis à étude d'impact, actuellement en cours d'élaboration. Elle sera versée au dossier d'enquête publique.

A l'issue et au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera sur la déclaration de projet et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

6.2 Le projet urbain

Le parti d'aménagement urbain

Extraits du registre d'observation :

« J'aurais aimé que l'on aille au bout de la logique en aménageant la fin du Jardin National » ; « Excellente idée. Pensez aux surfaces planes piétonnes pour les handicapés. » ; « beau projet, pour le parking souterrain, il serait préférable de mettre l'entrée sortie du parking avenue de Gaulle » ; « un très beau projet qui prolongera le centre ville » ; « très beau projet qui va continuer à embellir la ville. Merci pour la suppression des voitures sur la place » ; « superbe projet qui va transformer cette place sans personnalité en pôle culturel et touristique (...) » ; « attention aux matériaux utilisés (...) qu'aux sols extérieurs » ; « Il me semble (...) constructif d'entreprendre des aménagements de la ville qui ont pour but de la rendre agréable. »

Les riverains de la rue de Septfonds ont exprimé leurs inquiétudes quant aux nuisances de la circulation générée par l'accès du parking dans cette rue.

Réponses et explications apportées

L'aménagement du Jardin National a débuté avec celui de la place du Vigan. Il constitue une partie de la ceinture des anciens remparts de la cité, dont le traitement était déjà pris en compte dans le plan de renouvellement urbain sur un périmètre de 35 ha. Le projet des Cordeliers s'inscrit dans cette continuité et permettra, à terme, l'achèvement de la boucle des anciens remparts et du traitement du Jardin National dans sa totalité. Il pourrait s'agir d'un prochain temps dans l'aménagement de notre ville.

En ce qui concerne les matériaux de sol, seuls les grands principes d'aménagements sont définis. Le temps du choix des matériaux est encore à venir. Dans ce cadre, la collectivité prendra bien entendu en compte les critères de pérennité et qualité des matériaux ainsi que de confort pour les usagers et notamment les personnes handicapées.

S'agissant du parc de stationnement, le positionnement des entrée et sortie du parking rue de Septfonds est justifié par le dénivelé de cette rue qui constitue en soi une véritable trémie naturelle. Les espaces publics de la place des Cordeliers et de l'avenue de Gaulle ne seront donc pas impactés par des ouvrages de surface liés au parking.

Afin de répondre au questionnement des riverains de la rue de Septfonds, relatif aux nuisances pouvant être générées par l'accès au parking, une étude d'impact avec mesures acoustiques est en cours de réalisation. Ses conclusions seront bien évidemment prises en compte dans le traitement de l'entrée du parking et dans le réaménagement de la rue de Septfonds. Ce réaménagement prévu dans le programme devrait permettre une amélioration du cadre de vie des riverains.

Le plan de circulation

Extraits du registre d'observation :

◆ la circulation :

« projet superbe (...) plus contestable reste le plan de circulation (...) » ; « plan circulation à élargir pour apprécier conséquences » ; « la logique du plan de circulation ne va pas jusqu'au bout (...) réserver l'avenue Joffre aux seuls transports en commun et cyclistes (...) » ; question des riverains rue de Septfonds « quelles solutions sont prévues pour continuer à stationner et à garer nos véhicules devant chez nous si la chaussée est réduite à une seule voie de circulation ? » ; « stationnement minute à repenser pour les commerces » ; « habitant rue H Savary, je me pose la question de savoir comment je vais pouvoir rentrer chez moi et en sortir (...) » ; « remarque : approfondir le sens de circulation »

◆ concernant le stationnement de surface :

« stationnement minute à repenser pour les commerces » ; « je regrette la disparition des parkings pour les petits commerces de cette zone »

Le cabinet de pédiatrie, rue de Septfonds, demande le maintien de 2 places de stationnement 15 minutes à proximité du cabinet (comparables à l'existant) pour les besoins de sa clientèle.

Remarques et questions lors des réunions :

Les riverains des rues Hippolyte Savary et des Cordeliers ont exprimé leurs inquiétudes quant au projet de plan de circulation : accès à leur propriété, circulation et accessibilité du quartier.

Nombreuses questions sur le stationnement minute, sur les emplacements livraisons tant de la part des commerçants que des Albigeois.

« Les commerçants qui sont dans les secteurs place Lapérouse et avenue de Gaulle vont être relativement pénalisés s'ils ont des matériaux encombrants ou autres, où stationnent-ils ? »

Réponses et explications apportées

◆ Un projet pour une mobilité et accessibilité durables

Le plan de circulation proposé par la Ville à la concertation est le résultat de l'étude du cabinet SARECO spécialisé en matière de circulation et de stationnement.

Sa réflexion a pris en compte plusieurs éléments.

En premier lieu, un constat : certains usages et comportements actuels parasitent le fonctionnement du centre ville et amènent dans la zone de la place Lapérouse des véhicules qui n'ont pas vocation à y passer. Ainsi, des véhicules partant des quartiers rive droite, pour aller à l'est de la ville, empruntent des itinéraires de contournement pour éviter les feux. Ils passent alors par le pont vieux, les rues du centre historique, et le quartier des Cordeliers. Alors, que la logique consiste à transiter par le pont neuf ou la rocade.

En second lieu, un objectif : créer une véritable liaison piétonne entre le centre ancien et le parc Rochegude (continuité rue de Verdusse - rue des Cordeliers) et de renforcer le site comme point d'entrée touristique naturel et incontournable du coeur historique.

En troisième lieu, une ambition pour Albi : dans une logique de développement durable, réunir les conditions qui permettront l'évolution des comportements et des usages en faveur des modes de déplacements doux et collectifs. Ainsi la liaison entre la gare routière Jean-Jaurès et le futur pôle multimodal de la gare SNCF par le biais d'un TCSP, aura notamment un effet structurant en vue des évolutions futures.

La question de la mobilité est en effet au cœur du projet présenté. C'est également un enjeu fort pour l'avenir des villes moyennes et Albi, forte de son Agenda 21 et de son plan Climat en cours d'élaboration, entend bien avoir valeur d'exemple.

Ce plan pourrait être mis en œuvre à partir de 2014, dans un contexte qui aura largement évolué par rapport à la situation actuelle : achèvement du doublement de la rocade, augmentation des liaisons ferroviaires entre Toulouse et Albi, ...

Dans le cadre du programme 2009-2014 de modernisation des itinéraires (PDMI) du Tarn, les collectivités locales (Région Midi-Pyrénées, Département du Tarn, Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet) ont approuvé en décembre 2009 la convention relative à la participation des co-financeurs avec l'Etat. L'achèvement du doublement de la rocade d'Albi pour une mise en service fin 2014, fait partie intégrante de ce programme.

◆ **Modernisation de la voie ferrée Toulouse-Albi, un enjeu d'accessibilité pour la ville d'Albi**

Les mesures prises pour l'organisation de la circulation prennent également en compte l'organisation et le développement des transports ferroviaires de personnes qui sont des éléments importants de l'accessibilité à la ville.

La ville d'Albi porte un regard attentif au programme de modernisation de la voie ferrée Toulouse-Albi, qui doit permettre d'augmenter le cadencement de la circulation des trains de voyageurs. A l'horizon 2017, les gares ferroviaires de Montauban et de Toulouse seront desservies depuis Paris via Bordeaux par une ligne de train à grande vitesse (TGV).

La région Midi-Pyrénées s'est engagée pour les années 2008-2013 à déployer un plan rail régional important.

L'axe Toulouse-Albi, actuellement composé d'une ligne à voie unique (les croisements ont lieu dans les gares) fait l'objet d'un projet de doublement de voie, sur environ 1/3 du parcours Toulouse-Albi.

Ces aménagements ont pour objectif :

- de développer le cadencement des trains ;
- de proposer une offre de plus en plus diversifiée en terme d'horaires et de gares desservies ;
- de répondre aux attentes des voyageurs, notamment à celles des actifs pour leurs trajets domicile-travail (environ 1 400 actifs albigeois travaillent sur l'aire urbaine Toulousaine, alors que près de 900 actifs toulousains travaillent sur l'aire urbaine albigeoise).

◆ Articulation entre le réseau ferroviaire et le réseau de transport en commun de la ville

La ligne de transport en commun en site propre projetée, assurera une liaison entre la gare SNCF Albi-ville, et la gare routière d'agglomération (réseau Albibus) et départementale (réseau Tarn bus), contribuant ainsi à la desserte en bus des autres communes du département du Tarn.

Il existe donc une véritable complémentarité entre les choix d'investissements ferroviaires de la région et ceux de la ville ou de la communauté d'agglomération. Cette complémentarité devra se prolonger d'une homogénéisation des tarifs afin d'éviter au voyageur d'avoir à acheter un titre de transport chaque fois qu'il change d'autorité organisatrice alors qu'il effectue un trajet continu.

À travers les différentes mesures décrites ci-dessus, la ville d'Albi a d'ores et déjà anticipé et pris en compte les enjeux de circulation en centre-ville.

La modernisation des infrastructures ferroviaires, le projet de création d'une première ligne de transport en commun en site propre à Albi, le développement des transports publics de voyageurs par l'agglomération et par le département du Tarn, la création de parkings relais en entrées de ville et enfin, la perspective d'une simplification des tarifs, montrent que les collectivités territoriales poursuivent un même objectif : offrir de nouvelles alternatives aux déplacements en voiture.

◆ Accès et desserte des propriétés riveraines

Concernant les accès, le droit de voirie impose à la collectivité d'assurer l'accès des riverains à leur propriété. Un dispositif, de type borne automatique, mis en œuvre dans certains secteurs du centre ville, place Monseigneur Mignot par exemple, permet aux riverains au moyen d'un pass, d'accéder à leur immeuble.

◆ Commerces et accessibilité

Ainsi, qu'il a pu être rappelé tout au long de la concertation, tant dans le cadre des réunions que de l'exposition, la question des emplacements de livraisons pour les commerçants, de stationnement ponctuel permettant aux riverains la pose ou la dépose d'objets fait et fera bien évidemment l'objet d'une réflexion de la part de la Ville.

La collectivité a bien pris en compte les observations et les inquiétudes de chacun, et la réflexion se poursuit avec l'organisation, à la demande des commerçants riverains et en partenariat avec la CCI, des réunions de travail spécifiques aux besoins et contraintes des commerces.

Le parc de stationnement souterrain :

Extraits du registre d'observation :

« le parking souterrain prévu est totalement insuffisant vu les 900 places du Grand Théâtre et vu les 1700 places de cinéma. Où vont aller stationner les gens qui travaillent dans le secteur (hôpital, Sécurité sociale,...) et pour quel coût ? » ; « un parking de plus? (...) les parkings actuels suffisent. » ; « encore un parking en centre ville, à quand des parkings en périphérie pour éviter la circulation des VL » ; « (...) peut-on envisager des « places concessions dans le parking que les riverains pourraient acheter ? » ; « il faudra penser aux places de parking souterrain (15 à 20 mn gratuites) pour les courses, au lieu des arrêts minutes » ; « une seule remarque : des tarifs attractifs pour les parkings »

Remarques et questions lors des réunions :

Questions sur les possibilités de stationnement pour les employés de l'hôpital et des organismes institutionnels du secteur.

Réponses et explications apportées

L'étude conduite par le cabinet SARECO, a permis d'évaluer à environ 410 places la capacité du parc de stationnement souterrain. Elle a bien entendu tenu compte de la capacité des parcs de stationnement situés à proximité et notamment du parking « Jean-Jaurès ».

Dans le cadre de la définition de la juste capacité de ce parc de stationnement, il convient de prendre en compte deux impératifs :

- répondre aux besoins du secteur dans ses différentes composantes : résidents, usagers et touristes ;
- réguler ainsi l'organisation des flux et du stationnement, en proposant une offre raisonnée, compatible avec le développement des transports collectifs.

La capacité proposée du parc de stationnement, telle qu'elle est présentée n'est pas figée. Elle peut évoluer en fonction des observations recueillies dans le cadre de cette concertation.

En ce qui concerne les établissements générateurs de stationnement, que ce soit pour les salariés où les visiteurs, à l'image du centre hospitalier, la collectivité a engagé des démarches afin d'étudier les besoins exprimés et les réponses possibles. Les établissements générateurs de stationnement auront ainsi une occasion exceptionnelle de résoudre les préoccupations de leurs salariés notamment.

6.3 Le projet culturel

Extraits du registre d'observation :

Pour : « enfin un vrai projet culturel au cœur de notre belle ville. Vivement 2013 ! » ; « c'est l'action culturelle et la volonté politique qui tirent l'évolution de l'économie et du social » ; « une salle de spectacle pouvant accueillir tous genres de productions culturelles (...) est nécessaire » ; « Albi se doit d'avoir un projet ambitieux, sinon les habitants (...) désertent les salles de spectacles actuelles pour d'autres plus modernes » ; « existe-t-il une analyse objective des besoins du grand Albi ? » ; « j'adhère totalement à ce projet qui va donner une nouvelle dynamique culturelle à la ville » ;

Contre : « un projet commercial, sans aucun rapport avec une politique culturelle » ; « L'accès de tous à l'ensemble des pratiques culturelles. Je n'ai pas ressenti cette volonté dans ce projet présenté, bien au contraire » ; « la culture oui, mais pas seulement pour quelques bobos albigeois ».

Questions sur le devenir de la salle Arcé : « Où est le cinéma centre culturel, j'espère que vous ne fermez pas notre centre » ;

Il a été aussi demandé si une étude des besoins en matière de spectacles, de congrès, et de cinémas avait été réalisée. En ce sens plusieurs questions ont porté sur le devenir des équipements existants : théâtre municipal, Scénith.

« Qu'est-il prévu pour le théâtre ? » ; « entretenir l'existant ou le conserver (théâtre,...) »

« Le conservatoire de musique actuel (...) devrait trouver sa place dans un projet culturel de cette envergure » ; « rénovation du théâtre (...) et relogement du conservatoire de musique qui a besoin d'un auditorium » ; « un projet (...) qui délaissé une fois de plus la vie artistique locale puisque le conservatoire de musique reste et *a priori* restera dans la misère : visitez les locaux rue Roquelaure ! »

Réponses et explications apportées

La culture, marqueur fort de l'identité albigeoise

Depuis 1991, les 70 scènes nationales de France ont pour mission de faire rayonner les arts vivants du spectacle et du cinéma. En Midi-Pyrénées, seules Toulouse, Tarbes et Albi accueillent une scène nationale.

C'est donc un atout incontestable pour une ville moyenne comme Albi. C'est aujourd'hui un point fort qu'il faut pérenniser, afin qu'il constitue l'un des socles de la politique de développement du territoire albigeois.

En effet, faute d'équipement adéquat, Albi n'est pas en mesure d'accueillir près de 2/3 des spectacles actuellement produits en France. C'est une situation à laquelle il convient de remédier afin qu'Albi, au-delà de sa richesse et de sa notoriété patrimoniales, puisse être légitimement reconnue en matière de création et de diffusion culturelle.

Les études confiées au cabinet Aubry&Guiguet ont confirmé la pertinence de cette analyse. Le programme proposé a pour objectif d'y répondre.

Devenir des équipements culturels existants : le théâtre municipal, le Scénith, le conservatoire départemental de musique et de danse

◆ Concernant le théâtre

Le théâtre municipal, construit à la fin du XIX^{ème} siècle, ne présente pas les caractéristiques technologiques et scéniques nécessaires à la production des spectacles du XXI^{ème} siècle : dimension et pente du plateau, jauge insuffisante, inexistences des équipements scéniques nécessaires,... En raison de sa structure, ce théâtre inscrit sur la liste des monuments historiques, ne peut être modernisé pour répondre aux besoins des spectacles d'aujourd'hui, et plus encore de demain.

La Ville entend conserver cet équipement, élément fort du patrimoine culturel de notre ville, auquel tous les Albigeois sont attachés. Ainsi un programme pluriannuel de rénovation est mis en oeuvre afin de permettre au théâtre de continuer à accueillir des spectacles adaptés à sa vocation.

La construction de la salle de spectacles offrira des alternatives nouvelles et permettra notamment, de faciliter l'accès du théâtre à toutes les compagnies ou acteurs locaux. En effet, ces derniers ne peuvent aujourd'hui s'y produire aussi souvent qu'ils le souhaiteraient, du fait de son taux d'occupation important (spectacles de la Scène Nationale, ...).

◆ Concernant le Scénith

Le projet des Cordeliers, ne s'inscrit pas dans une logique de concurrence avec le Scénith. Avec sa jauge de 900 places, cet équipement n'a pas vocation à accueillir des spectacles de l'ampleur de ceux qui se produisent au Scénith pouvant attirer 2 000 à 3 000 spectateurs.

Le Scénith, de par sa conception, a vocation à accueillir des spectacles d'une nature très différente de ceux prévus « aux Cordeliers » (manifestations événementielles de grande dimension : spectacles de musique amplifiée ou des spectacles de variété qui ont beaucoup de public, foire exposition... L'orientation est très clairement loisirs et non culturelle.) Cet équipement continuera à occuper toute sa place au sein du projet albigeois.

◆ Concernant le Conservatoire départemental de musique et de danse

La Ville a fait le choix de réaliser un équipement de diffusion culturelle qui viendra compléter et enrichir les équipements culturels existants dans un objectif clairement assumé de promotion et d'attraction de notre territoire.

La Ville, par la diversité des équipements ainsi proposés, favorisera et contribuera à l'éducation artistique de tous. Le Conservatoire départemental de musique et de danse participe de cette démarche, dont la construction de l'équipement des Cordeliers constitue une nouvelle étape. Le Conservatoire départemental aura accès à l'équipement « Cordeliers ». Il aura également accès aux opérations prévues sur le pôle République. La Ville assurera sa pleine participation à la réussite du Conservatoire départemental de musique et de danse tout en attirant respectueusement l'attention de chacun sur l'adjectif « départemental ».

Le projet culturel d'Albi

Afin de poursuivre le débat et l'échange à l'issue de la concertation, la Ville a proposé et diffusé un document introductif pour un projet culturel albigeois actualisé, qui se veut à court terme une synthèse des contributions des acteurs culturels au travers d'un document intitulé « Albi, un projet culturel à partager ». Il appartient aujourd'hui à chacun de concourir à l'élaboration du projet définitif à partir de ce document.

6.4 Les cinémas :

Extraits du registre d'observation :

Pour : « grand amateur de cinéma, je ne peux être que convaincu par le projet » ; « cinémas judicieux » ; « l'idée du cinéma est excellente en souterrain. Il conviendra surtout de doter Albi d'une vraie salle (...) rivalisant avec les gros multiplexes toulousains » ;

Contre : « le multiplex doit s'effacer, le cinéma est un élément d'animation de la vie des quartiers » ; « volet cinéma surestimé » ; « (les) salles de cinéma sont-elles justifiées ? »

Remarques et questions lors des réunions :

Plusieurs questions ont été posées concernant les modalités d'exploitation : avec quel exploitant ? Dans quelles conditions ? Pour tous les publics ?

Réponses et explications apportées

L'étude de programmation du cabinet Aubry&Guiguet a permis d'analyser l'offre cinématographique à Albi et de définir les besoins à l'échelle de l'agglomération.

L'offre cinématographique à Albi est actuellement composée de 8 salles, réparties sur 3 sites (cinémas Tivoli et Lapérouse, salle d'art et d'essai Arcé), qui totalisent environ 1 500 fauteuils.

La salle Arcé, localisée au sein de l'Athador, place de l'Amitié entre les Peuples propose une salle de 142 fauteuils, exploitée par la Scène Nationale. Elle sera maintenue et poursuivra sa programmation « Art et essai » sous l'égide de la Scène Nationale toujours.

Le cinéma Lapérouse, rue Séré-de-Rivières, offre avec ses 3 salles une capacité d'environ 500 fauteuils. Ce cinéma a été entièrement rénové et poursuivra son activité.

Le cinéma Tivoli, rue Pierre Gilles, offre une capacité d'environ 860 fauteuils. A terme, avec l'évolution rapide des normes de sécurité et d'accessibilité, le bâtiment accueillant ce cinéma ne permettrait son maintien qu'au prix d'une restructuration lourde engendrant une diminution conséquente du nombre de fauteuils. Une telle restructuration ne serait pas sans conséquence sur l'équilibre financier de ce cinéma et sur sa pérennité. Son exploitant a clairement indiqué qu'il écartait toute restructuration du Tivoli.

Aujourd'hui, l'offre cinématographique albigeoise Albi ne répond pas à l'attente du public, aussi bien en terme de variété de la programmation, qu'en terme de qualité de diffusion (absence d'équipement 3D, équipement spécifique pour personnes handicapées, notamment pour les non voyants, et prestations connexes). L'analyse des projets menés dans des villes comparables conduit à constater le caractère modeste du projet albigeois.

Alors qu'il aurait été plus aisé d'autoriser la création d'un multiplexe en périphérie, la collectivité a clairement fait le choix d'implanter cet équipement en centre-ville. En effet, proximité du centre universitaire, proximité du coeur historique, proximité des commerces et articulation avec les équipements culturels existants et à créer sont autant d'atouts qui ont déterminé ce choix d'avenir, facteur de vitalité urbaine et d'attractivité économique du centre ville et de soutien à l'activité commerciale.

La ville d'Albi a lancé une consultation en vue de la désignation d'un opérateur susceptible de réaliser, de financer l'aménagement et l'équipement du cinéma et d'en assurer l'exploitation.

A l'issue de cette consultation, c'est l'exploitant actuel des cinémas albigeois, la société Cinesympa, représentée par monsieur Alain Kloeckner, qui a été retenue.

Les négociations viennent d'aboutir et la signature d'un bail commercial entre la Ville et la société Cinesympa, sera soumis au conseil municipal du 22 mars 2010.

La Ville mettra à disposition du preneur, moyennant loyer, un bien immobilier comprenant une partie du bâtiment de l'Athador déjà existant, et un bâtiment ou volume construit en sous-sol, brut de gros oeuvre, clos couvert, coque nue, fluides en attente. Le preneur fera son affaire des aménagements intérieurs du bien mis à disposition, y compris la dalle intermédiaire.

6.5 Le parti architectural :

Extraits du registre d'observation :

Pour : « projet qui correspond entièrement aux critères de notre époque » ; « Albi avait bien besoin d'équipements de qualité. » ; « Au-delà du choix architectural, projet cohérent avec la démarche UNESCO » ; « projet très intéressant pour mettre Albi au 21^e siècle de la culture... » ; « j'aime assez une construction moderne dans notre magnifique cité albigeoise » ; « très beau projet, il faut vivre avec son temps (...). Enfin un monument MODERNE du XXI^{ème} siècle. » ;

Contre : « construction beaucoup trop massive par rapport à la place. Pourquoi ne pas supprimer une aile de l'Athador ? » ; « un pavé dans la mare » « la forme rectangulaire n'est pas du tout adaptée à la forme de la place » ; « quid de l'entretien de la décoration en maille métallique ? » .

Remarques et questions lors des réunions :

Le volume du bâtiment a suscité des interrogations, notamment par rapport à son positionnement sur la place et par rapport aux immeubles riverains.

De nombreuses questions sur la maille métallique, son entretien, sa tenue, et la qualité de la visibilité du panorama offert sur la ville depuis le belvédère au travers du filtre qu'elle constitue.

« Ce maillage métallique me paraît effectivement un élément architectural intéressant qui va donner une certaine souplesse au bâtiment parce qu'en fait c'est un cube. On va l'habiller et je pense que ça devrait apporter à l'ensemble. Ma question technique est celle-ci : comment se comporte ce maillage au vent ? »

Réponses et explications apportées

Dans le cadre de la poursuite des études relatives au bâtiment, et à la suite des observations de la concertation, la Ville demande à Dominique Perrault d'optimiser le fonctionnement de l'équipement ainsi que ses interactions avec les espaces qui l'entourent.

Lors de la réunion publique du 9 février, Dominique Perrault a précisé qu'il travaille sur ce matériau depuis plus de 10 ans. Mis au point dans le cadre du projet de la Bibliothèque Nationale de France, ce matériau n'a cessé de faire l'objet d'adaptation et d'amélioration en fonction des différents types de projets (Innsbrück, Luxembourg, Madrid ...).

Au-delà de l'aspect esthétique, il constitue pleinement un élément d'architecture. Ce matériau présente en effet une efficacité à la fois structurelle, architecturale et environnementale. Il protège, résiste au vent, coupe la pluie et fait office de pare-soleil.

Pour Albi, l'équipe d'ingénierie concevra un tissu métallique spécifique de texture adaptée au parti architectural : un tissage dense, extrêmement serré en partie basse qui de manière *crescendo* s'ouvrira vers la partie haute.

Cette maille, tissée en trois dimensions, fera l'objet de toutes les vérifications techniques et des tests acoustiques nécessaires.

En ce qui concerne le belvédère, il sera demandé à Dominique Perrault de faire évoluer son projet afin de garantir une visibilité optimale depuis la terrasse.

6.6 Les coûts investissement / fonctionnement / maintenance et le financement

Extraits du registre d'observation et Remarques et questions lors des réunions :

« Des questions sur le coût et le financement » ; « ce projet soulève de nombreuses questions, avons-nous les moyens (...) de payer ce projet ? » ;

Questions quant au coût global du projet, son financement et le montant des frais de fonctionnement

Réponses et explications apportées

Le projet lauréat des Cordeliers correspond à un niveau d'étude d'esquisse. A ce stade, seule l'enveloppe financière globale d'opération fixée par la collectivité est définie. Les montants détaillés des opérations interviendront dans les phases ultérieures d'études.

Conformément aux textes en vigueur, le dossier d'enquête publique comprendra notamment : les caractéristiques les plus importantes de l'opération soumise à enquête ; l'étude d'impact ou la notice d'impact ; le plan général des travaux ; les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants ; l'appréciation sommaire des dépenses.

6.7 La fête foraine

Extraits du registre d'observation et remarques et questions lors des réunions :

Contre : « hors de la ville, la fête foraine qui se situe sous les fenêtres de l'hôpital (...) » ;

Pour : « que vont devenir les forains de la place des Cordeliers ? Je souhaite qu'ils restent en centre ville ».

Réponses et explications apportées

Le carnaval est un élément de la tradition albigeoise dont la Ville entend assurer le maintien. C'est en effet une manifestation populaire et gratuite à laquelle les Albigeois sont attachés.

La question de la fête foraine est une question complexe sur laquelle les avis sont partagés et qui a notamment été évoquée lors de la réunion publique du samedi 23 janvier 2010 avec les habitants riverains. Certains souhaitent son maintien en centre ville, d'autres préconisent farouchement son déplacement en périphérie. Les points de vue ont la particularité d'être très « clivés » sur cette question.

La Ville envisage plusieurs solutions pour répondre à la demande de maintien de la fête foraine qui devront être débattues avec les différents acteurs, professionnels concernés.

Au-delà de l'évolution urbaine d'un centre ville qui s'étend petit à petit, il conviendra de prendre en compte plusieurs paramètres et notamment la présence dans les secteurs actuels des boulevards Sibille et Andrieu de différents services et institutions de la de santé (Centre hospitalier, fondation du Bon Sauveur) et les questions de cohabitation qui en découlent. Il s'agit également de prendre en considération l'évolution des métiers et leur capacité à s'adapter aux nouvelles configurations urbaines des centre-villes.

6.8 Autres observations sans lien avec le projet

Comme lors de toute invitation à s'exprimer, cette phase de concertation a fait l'objet de remarques sur des sujets (état des voiries qu'elles soient, départementales ou communales, piscine de Caussels, ...) sans rapport avec le projet présenté.

7. CONCLUSION GENERALE

La concertation s'est déroulée conformément aux modalités définies par délibérations du conseil municipal en date des 25 mai et 14 décembre 2009. Elle a permis de dispenser à la totalité des habitants de la commune des informations générales sur le projet, notamment par la diffusion d'Albimags et le dossier spécial mis en ligne sur le site Internet de la ville.

Le nombre important de participants aux réunions et personnes qui sont venues prendre connaissance de l'exposition, près de deux mille cinq cents (2 500), témoigne de l'intérêt suscité par le projet des Cordeliers. Intérêt qui dépasse le territoire de la commune d'Albi et de l'agglomération.

Le pourcentage élevé de personnes qui se sont exprimées et impliquées, tant dans le registre d'observations que lors des réunions publiques et thématiques et des permanences d'élus municipaux, autorise à dire que cette concertation a été effective et répond à la finalité de la procédure prévue à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme.

Le projet a été majoritairement approuvé dans ses principales composantes concernant :

- **le parti urbanistique** avec l'élargissement du centre ville vers le centre universitaire articulé autour de la place des Cordeliers, la liaison verte avec le parc Rochemore, l'aménagement d'espaces publics ;
- **le projet architectural** avec une proposition de facture contemporaine par un architecte de renommée internationale ;
- **le projet culturel** avec un nouvel équipement de création et de diffusion qui, associé aux équipements existants, offrira de nouvelles perspectives ;
- **l'attractivité** avec la création d'un ensemble structurant tant sur le plan touristique que commercial et économique (congrès, cinémas,...).

Les observations critiques ont essentiellement porté sur le coût, le financement, le plan de circulation et le stationnement ainsi que le devenir des autres équipements culturels de la ville et leur positionnement par rapport au nouvel équipement.

Le débat n'est pas terminé. En effet la transversalité d'un tel projet, intégrant autant de composantes, sa mise en perspective dans les évolutions en cours et à venir pour la ville et son agglomération nécessitent une véritable maturation qui se poursuit.

Albi, le 15 mars 2010
Le Maire,
Philippe BONNECARRÈRE